

# CENTRE HOSPITALIER SUD FRANCILIEN

## Pôle Médecine



**EHPAD GALIGNANI**  
**ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES**

15 boulevard Henri Dunant  
 91106 CORBEIL ESSONNES  
 Tél. 01.61.69.66.80  
 Fax 01.61.69.66.93

A partir du 1<sup>er</sup> février 2020, les tarifs journaliers afférents à l'EHPAD sont fixés comme suit :

Tarif <b>HEBERGEMENT</b>	Tarif <b>DEPENDANCE</b>		Soit à la charge du résident <b>HEBERGEMENT + DEPENDANCE</b>	
			Par jour	Soit pour 30 jours
<b>68,61 €</b>	<b>GIR 1 ou 2</b>	<b>22,49 €</b>	<b>91,10 €</b>	<b>2 733,00 €</b>
	<b>GIR 3 ou 4</b>	<b>14,16 €</b>	<b>82,77 €</b>	<b>2 483,10 €</b>
	<b>GIR 5 ou 6</b>	<b>6,02 €</b>	<b>74,63 €</b>	<b>2 238,90 €</b>
<b>Pour les personnes âgées de – 60 ans</b>	<b>86,58 €</b>		<b>2 597,40 €</b>	

➤ Le coût supporté par les résidents âgés de 60 ans ou plus (GIR 1 à 4) sera minoré par le versement de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) qui est proportionnelle au tarif "Dépendance" à la charge du résident.

- En cas d'hospitalisation au-delà de 72 heures, le forfait Journalier sera déduit de ce montant.
- En cas d'absence au-delà de 72 heures, sera déduit de ce montant le forfait tel que fixé par le règlement départemental d'aide sociale.

Conformément à l'article 34 du décret du 22/10/2003, la régularisation des prestations acquittées par les résidents s'opère dans les conditions prévues dans les contrats de séjour.

Directeur des Finances  
 du Centre Hospitalier Sud Francilien et de la Contractualisation

  
 Marc TOCHON

